

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 JUIN 2007 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum, et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller Abraham Gonshor

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gross

- Dépose au Conseil une pétition contenant 33 signatures de résidants qui s'opposent à un parc pour chiens au Parc Langhorne.
- N'aurait-il pas fallu que le Conseil modifie le règlement de zonage pour pouvoir aménager un parc pour chiens au Parc Langhorne?

Mme Genziuk

- Demande s'il n'y a pas une erreur dans le message du Maire concernant le budget 2007.

Mme Jumelle

- Elle met en doute la fiabilité du sondage relative à l'aménagement d'un parc pour chiens, car il semble que son questionnaire n'aurait pas été comptabilisé.
- Est-ce que la décision d'aménager un parc pour chiens au parc Langhorne est définitive? Elle mentionne que ce parc est le seul dans le secteur pour les résidants des rues Dufferin et Finchley.

M. O'Leary

- Pourquoi la Ville a-t-elle besoin d'un parc pour les chiens?
- Qu'en est-il des odeurs qui en émanera?
- Où pourra-t-il faire de la bicyclette?

M. Shadowitz

- Il affirme qu'il n'y a pas de justification d'avoir un parc pour chiens au Parc Langhorne et qu'il fera en sorte que le parc demeure tel qu'il est.

Mme Bronet

- Elle manifeste son opposition à un parc pour chiens au parc Langhorne et mentionne que d'autres endroits seraient plus appropriés sans que cela ne cause d'inconvénients aux résidants.

Mme Gordon

- Elle laisse entendre que la plupart des personnes qui utiliseront le parc pour chiens viendront de l'extérieur de Hampstead.
- Elle se plaint que les propriétaires de chiens ne ramassent pas les excréments laissés par leurs chiens.
- Elle se plaint que des gens restent dans le parc après 22h00 et qu'ils pourraient être des vendeurs de drogues.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Mme Sperer

- Elle souhaite que le Conseil renverse sa décision d'aménager un parc pour chiens au parc Langhorne.

Mr. Hensby

- Quel usage la Ville entend faire de l'ancienne caserne des incendies?

2007-120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Bonnier Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2007-121

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2007 et de la séance spéciale du 17 mai 2007 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

Monsieur le conseiller Clifford Borden s'absente temporairement de la séance.

2007-122

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LÉGIFÉRER POUR OBLIGER LE PORT DU CASQUE PROTECTEUR POUR CIRCULER À BICYCLETTE SUR UN CHEMIN PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Hampstead ont à cœur, le bien-être, la sécurité et la vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas le pouvoir d'adopter un règlement pour obliger le port du casque protecteur pour toute personne qui circule à bicyclette;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil de la Ville de Hampstead demande au gouvernement du Québec de légiférer pour obliger le port du casque protecteur pour toute personne âgée de moins de 17 ans qui circule à bicyclette sur un chemin public; et
- QUE des copies de cette résolution soient acheminées au premier ministre du Québec, au député de D'Arcy McGee, au ministre des Transports, au ministre de la Sécurité publique, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, à l'Union des municipalités du Québec et à chaque municipalité de l'Agglomération de Montréal.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-123

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 759 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 759 a été donné lors de la séance du 7 mai 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 759 intitulé : « Règlement concernant la démolition des bâtiments ».

Adoptée

2007-124

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 760 CONCERNANT LES PISCINES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 760 a été donné lors de la séance du 7 mai 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 760 intitulé : « Règlement concernant les piscines ».

Adoptée

2007-125

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 761 a été donné lors de la séance du 7 mai 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 761 intitulé : « Règlement concernant les chiens ».

Adoptée

2007-126

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 11 CHEMIN LYNCROFT

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 22 mai 2007 montrant **des plans et élévations pour construire un garage au niveau du sous-sol dans la résidence unifamiliale isolée** située au **11**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ch. Lyncroft, et préparé par **Geiger and Huot architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-127

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 58 CHEMIN GLENMORE

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 26 avril 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages et des modifications extérieurs à la résidence unifamiliale isolée** située au **58 ch. Glenmore**, et préparé par **Bachar & Dubord architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2007, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-128

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5689 CHEMIN QUEEN MARY

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 18 avril 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages et des modifications extérieurs à la résidence unifamiliale isolée** située au **5689 ch. Queen Mary**, et préparé par **Suzane Lasnier architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-129

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 22 CHEMIN CRESSY

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan modifié d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 2 mai 2007 montrant **des élévations pour des modifications extérieures à la résidence unifamiliale isolée** située au **22 ch. Cressy**, et préparé par **Rubin & Goldenberg Architects**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-130

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 485 CHEMIN DUFFERIN

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller David Sternthal, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan modifié d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 4 mai 2007 montrant **des élévations pour un agrandissement de deux étages et des modifications extérieurs à la résidence unifamiliale semi-détachée** située au **485 ch. Dufferin**, et préparé par **Michael Finkelstein Architect**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-131

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 68 CHEMIN STRATFORD

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 26 avril 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'avant et à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **68 ch. Stratford**, et préparé par **Atelier Oblik Inc.**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2007, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Monsieur le conseiller Clifford Borden revient à la séance.

2007-132

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 179 CHEMIN HARLAND

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan modifié d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 22 mai 2007 montrant **des plans et élévations pour des modifications extérieures à la résidence unifamiliale isolée** située au **179 ch. Harland**, et préparé par **Wendy Spatzner**, pour la Comité consultatif d'urbanisme, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au parc Langhorne :

Mme Sperer

- Elle manifeste son opposition à l'approbation de la dérogation mineure au parc Langhorne.

M. Gross

- Il s'oppose à l'aménagement de la clôture au parc Langhorne et qu'il continuera son opposition jusqu'à faire renverser la décision.

Mme Gross

- Elle s'oppose à la décision d'installer une clôture au parc Langhorne pour aménager un parc pour chiens.

Mme Shadowitz

- Elle désire que le Conseil refuse la dérogation mineure, de même que l'aménagement d'un parc pour chiens au parc Langhorne.

2007-133

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PARC LANGHORNE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088965 situé au parc Langhorne, afin de permettre qu'une clôture d'une hauteur de 4 pieds soit érigée à l'intérieur de la ligne de la marge de recul avant le long du chemin Langhorne au lieu d'être érigée derrière la ligne de la marge de recul avant, conformément aux dispositions de l'article 7.6.2 du Règlement de zonage n° 727 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 mai 2007, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au parc Langhorne sur le lot 2088965.

Monsieur le maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur :

Bonnie Feigenbaum
Clifford Borden
Leon Elfassy

Ont voté contre :

Michael Goldwax
David Sternthal

En faveur : 3

Contre : 2

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-134

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2007

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mai 2007 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 mai 2007 au montant de 432 568,73 \$ est par la présente approuvée.

Adoptée

2007-135

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2007 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2007, au montant de 133 698,31 \$, à la Communauté métropolitaine de Montréal; et
- QUE le certificat du trésorier n° 07-024, daté du 22 mai 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2007-136

DÉPÔT DES PREMIERS ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 2007

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé les états comparatifs suivants pour le premier semestre de 2007.

- 1) état comparative des revenus et dépenses de l'exercice financier 2007 réalisés jusqu'au 31 mai et ceux de l'exercice financier 2006 réalisés au cours de la période correspondante; et
- 2) état comparative des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2007 au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de 2007.

2007-137

AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services communautaires confirme que les factures reçues de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest représente la quote-part de la Ville de Hampstead pour les dépenses du programme et les heures de glace;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, et RÉSOLU :

- QUE les factures suivantes sont approuvées pour paiement immédiat :

Association récréative civique Montréal-Ouest

Quote-part de Hampstead – dépenses 18 295,05 \$
(1^{er} septembre 2006 à 30 avril 2007)

Association récréative civique Montréal-Ouest

Quote-part de Hampstead – heures de glace 33 265,00 \$
(1^{er} septembre 2006 à 30 avril 2007)

- QUE le certificat du trésorier n^o 07-025, daté du 28 mai 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur :

Bonnie Feigenbaum
Clifford Borden
Michael Goldwax
David Sternthal

Ont voté contre :

Leon Elfassy

En faveur : 4

Contre : 1

Adoptée sur division

2007-138

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, ENTRÉES CHARRETIÈRES ET BORDURES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour la construction de trottoirs, entrées charretières et bordures – année 2007;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 4 juin 2007, celle de Les Entreprises Canbec Construction inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la construction de trottoirs, entrées charretières et bordures – année 2007, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.

Construction d'entrées charretières, 104 240,00 \$
trottoirs et bordures
(tel que spécifications)

T.P.S. 6% 6 254,40 \$

T.V.Q. 7.5% 8 287,08 \$

Grand total taxes incluses 118 781,48 \$

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier n° 07-026, daté du 4 juin 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2007-139

MANDAT À LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX – APPEL D’OFFRES REGROUPÉ – COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux a offert à d’autres municipalités de procéder à la réalisation d’un appel d’offres regroupé en vue de l’octroi d’un contrat pour la collecte sélective des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le Chef de division des achats agira comme représentant de la Ville de Hampstead dans ce dossier,

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseiller Bonnie Feigenbaum, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Hampstead à la soumission regroupée pour l’octroi d’un contrat pour la collecte sélective des matières recyclables;
- DE déléguer, à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, le mandat de préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, procéder à l’appel d’offres public, recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux municipalités participantes;
- QUE la Ville Hampstead se réserve l’adjudication du contrat en ce qui concerne la municipalité. Il est convenu qu’après ouverture des soumissions, chacune des Villes devra confirmer ou infirmer sa participation suivant les coûts soumis.

Adoptée

2007-140

MANDAT À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE – APPEL D’OFFRES REGROUPÉ – ACHAT DE BACS ROULANTS POUR MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pointe-Claire a offert à d’autres municipalités de procéder à la réalisation d’un appel d’offres regroupé en vue de l’octroi d’un contrat pour l’achat de bacs roulants pour matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le Chef de division des achats agira comme représentant de la Ville de Hampstead dans ce dossier,

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseiller Bonnie Feigenbaum, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Hampstead à la soumission regroupée pour l’octroi d’un contrat pour l’achat de bacs roulants pour matières recyclables;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE déléguer, à la Ville de Pointe-Claire, le mandat de préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, procéder à l'appel d'offres public, recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux municipalités participantes;
- QUE la Ville Hampstead se réserve l'adjudication du contrat en ce qui concerne la municipalité. Il est convenu qu'après ouverture des soumissions, chacune des Villes devra confirmer ou infirmer sa participation suivant les coûts soumis.

Adoptée

2007-141

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de juin 2007 et préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de juin 2007 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

2007-142

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 1171 À TITRE DE « PRÉPOSÉE AU SECRÉTARIAT »

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE RATIFIER la décision de mettre fin à la période d'essai et mettre fin à l'emploi de l'employée numéro 1171 à titre de « Préposée au secrétariat », effective depuis le 14 mai 2007.

Adoptée

2007-143

CRÉATION DU POSTE DE LIEUTENANT ET ABOLITION D'UN POSTE DE CONSTABLE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent préférable, en lieu et place d'un poste de « constable », d'ajouter un poste de « lieutenant » afin d'assurer une saine gestion au service de la sécurité publique de la Ville.

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le poste de « constable » au Service de la sécurité publique soit, et est, par la présente aboli, conformément aux dispositions de la convention collective applicable; et

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le poste de « lieutenant » au Service de la sécurité publique soit, et est, par la présente créé, conformément aux dispositions de la convention collective applicable;
- QUE ces abolition et création deviennent effectives immédiatement selon les dispositions de la convention collective applicable.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

Mme Genziuk

- Quel est le montant total de la liste des déboursés pour le mois de mai?
- Pourquoi le conseil a-t-il aboli le poste de lieutenant en novembre 2006 et qu'il le rétablit aujourd'hui?
- Combien y a-t-il d'adresses sur le territoire de Hampstead?

M. Gold

- Pourquoi le conseiller Elfassy a voté contre la résolution à l'item 7.4?

2007-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Clifford Borden et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière